

COMMUNE DE SERMESSE

Réunion du Conseil Municipal

PROCES VERBAL

Séance du 13/10/2022

Convocation en date du 07/10/2022

Date de l'affichage : 07/10/2022

Le treize octobre deux-mille vingt-deux, à 20 heures le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr **Alain LEGROS, Maire.**

Présents : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAILLE, Alain LEGROS, Pascaline PERNOT, PETIOT Cyril, Christophe ROSIER, Roméo ROY

Absents excusés : Pascaline COUTACHOT, Béatrice VILOLOT (procuration à Roméo ROY), William WEBER (procuration à Cyril PETIOT)

Secrétaire de séance : Emmanuel BARRAUT

ORDRE DU JOUR

- 1/ ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 01/09/2022
- 2/ DELIBERATION : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 3/ ORGANISATION DES MANIFESTATIONS (CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE, BEAUJOLAIS NOUVEAU DU 18 NOVEMBRE, ARBRE DE NOEL DU 03 DECEMBRE)
- 4/ DELIBERATION : AUTORISATION AU MAIRE POUR ARRETE DE VOIRIE RUE DE LA ROSSIGNOTTE (DOUBLE SENS DE CIRCULATION)
- 5/ TERRAIN MULTISPORTS : OPERATIONS DE TERRASSEMENT
- 6/ RENOVATION DE L'EGLISE : DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS DE L'ARCHITECTE
- 7/ COMMISSION MUTUALISATION DE LA CCSDB : PROPOSITIONS DE FORMATION EXTINCTEURS ET DEFIBRILLATEUR
- 8/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1/ ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 01/09/2022

Les conseillers municipaux ayant pris connaissance du procès-verbal du 01/09/2022 et sans observations particulières, le PV est adopté

2/ DELIBERATION : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire expose que suite à l'assemblée générale du Comité des Fêtes qui s'est tenue au mois de septembre, un nouveau bureau a été élu.

Le Comité des Fêtes ayant été en sommeil depuis la période du covid, aucune manifestation n'a pu avoir lieu et pour relancer la dynamique du village, l'association organisera plusieurs événements et sollicite la Commune pour l'octroi d'une aide financière.

Le Maire propose de répondre favorablement à la demande de subvention formulée par l'association en lui allouant une subvention exceptionnelle pour 2022.

Le Conseil Municipal vote à main levée pour se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Sermesse pour 2022 à hauteur de 200€.

Ont voté POUR : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAÏLLE, Alain LEGROS, Pascaline PERNOT, PETIOT Cyril (+procuration de William WEBER), Christophe ROSIER, Roméo ROY +(procuration de Béatrice VIOLOT)

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide :

-d'allouer au Comité des Fêtes de Sermesse une subvention exceptionnelle de 200 € pour 2022 et charge le Maire de faire procéder au versement de cette subvention

3/ ORGANISATION DES MANIFESTATIONS (CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE, BEAUJOLAIS NOUVEAU DU 18 NOVEMBRE, ARBRE DE NOEL DU 03 DECEMBRE)

-Cérémonie du 11 novembre

Le Maire indique que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h avec dépôt de gerbe au monument suivi d'un vin d'honneur

-Beaujolaïs nouveau du 18 novembre

Le Maire indique qu'habituellement la Commune organise la soirée BEAUJOLAÏS (exceptionnellement offerte aux habitants l'an passé) mais il expose que pour prévoir un événement payant, les communes ont l'obligation de gérer des régies de recettes spécifiques qui sont de plus en plus difficiles à mettre en place au niveau administratif et comptable. décision d'organiser la manifestation plusieurs semaines à l'avance, commande des fonds et des carnets à souches auprès de la trésorerie un mois avant l'événement, délibération pour fixer les tarifs, responsabilité des caisses...etc.

Compte tenu des contraintes imposées par le Trésor Public et du temps imparti, il propose de confier au Comité des Fêtes l'organisation de ce rendez-vous annuel.

Le Maire indique qu'il a discuté avec le bureau en amont de la réunion, pour envisager cette solution et que les membres ont accueilli favorablement la proposition sous réserve d'une aide logistique pour cette année.

Les élus émettent un avis favorable pour que l'association s'occupe dorénavant de cet événement et accepte d'assister l'équipe pour le 18 novembre.

Une rencontre pour définir la préparation sera prévue le 17/10/22, la commune mettra à disposition à titre gratuit la salle polyvalente pour le 18 novembre et demandera un devis pour les assiettes anglaises au nom du Comité, l'association s'occupera des flyers qui seront

distribués dans les boîtes aux lettres. Une communication sur le site internet de la commune et sur l'application Intramuros sera faite pour permettre à toutes les personnes du village ou autre de s'inscrire.

Le Maire expose qu'il avait contacté au préalable un intervenant pour animer la soirée ; il est décidé que la commune prenne en charge les 100€ demandés par le prestataire.

-Arbre de Noël

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité de fêtes organisera un arbre de Noël pour les enfants de la commune le samedi 03 décembre à la salle polyvalente où un spectacle sera donné ainsi qu'un goûter.

La commune participera aux festivités par l'achat de cadeaux qui seront remis aux enfants par le Père Noël. Un recensement (enfants de 0 à 12 ans) sera effectué (mot à faire dans les boîtes aux lettres) pour passer commande (30€/enfant).

4/ DELIBERATION : AUTORISATION AU MAIRE POUR ARRETE DE VOIRIE RUE DE LA ROSSIGNOTTE (DOUBLE SENS DE CIRCULATION)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après s'être renseigné auprès de l'Association des Maires, aucune délibération n'est finalement requise pour l'autoriser à prendre un arrêté de voirie compte tenu de son pouvoir de police automatique ; seul un avis consultatif du Conseil peut être demandé.

Les projets d'arrêtés ont été transmis à l'AMF afin de contrôler la rédaction des articles devant figurer sur les documents ; le Maire après un avis favorable des élus prendra les arrêtés à effet au 1^{er} novembre 2022.

5/ TERRAIN MULTISPORTS : OPERATIONS DE TERRASSEMENT

M Jean-Pierre LACAILLE expose que le terrassement a débuté le 12 octobre, les bordures sont en cours de réalisation et reculées de 10m par rapport au champ, le chantier avance bien.

La terre dégagée pourra permettre un renforcement rue de la Rossignotte en vue du rétablissement de la circulation dans les 2 sens.

6/ RENOVATION DE L'EGLISE : DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS DE L'ARCHITECTE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'architecte a présenté un diagnostic le 29/09/22 :
-les enduits des murs extérieurs ne sont pas adaptés aux matériaux d'origine, il faudra les ôter pour refaire les façades avant de s'atteler aux travaux intérieurs et revoir la toiture

Une réunion publique pourra être envisagée pour que l'architecte présente et expose les travaux à prévoir aux habitants

Le coût du diagnostic s'élève à 7800€ et a été prévu au budget ; 50% des honoraires viennent d'être réglés

7/ COMMISSION MUTUALISATION DE LA CCSDB : PROPOSITIONS DE FORMATION EXTINCTEURS ET DEFIBRILLATEUR

Le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes propose dans le cadre de la mutualisation une formation sur l'utilisation des extincteurs et des défibrillateurs en requérant l'avis des communes membres : avis favorable

8/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-Legs DESBUISSON

Le Maire informe le Conseil Municipal que le legs s'élève à 113 989,29€ au total dont un solde reçu pour 2022 de 5989,29€

-Point comptable

*En dépenses prévus au budget :

- Frais d'étude architecte : 7800€ dont 3900€ payés
- Sondage église : 2000€ dont 1728€ payés (opération soldée)
- Changement chaudière logement rue des écoles : 20 000€ dont 19316,74€ payés (opération soldée)
- City stade/terrassement/aire de jeux : 70 000€ : pas encore de facture reçue
- Achat armoire ignifugée : 2400€, dont 1039€ payés (opération soldée)

*En recette :

- 7429€ subvention du département pour la cloche et le beffroi
- 2258,16€ taxe d'aménagement
- 15060,74€ + 4715,59€ remboursement TVA (investissement + entretien voirie)

-PLUI

Une 1^{ère} proposition du bureau d'études modifierait sensiblement la zone constructible par rapport à la carte communale actuelle. L'enveloppe urbaine (constructible) se limiterait au cœur du village en fonction de la législation actuelle. L'adoption du PLUI est prévue pour début 2024. L'enquête et les réunions publiques informeront préalablement les administrés.

-Prime au personnel

Un projet de délibération a été envoyé au Centre de Gestion pour avis du Comité avant décision du Conseil pour une mise en place à compter du 1^{er} janvier 2023

-Aménagement paysager rue du Doubs

Un devis est en attente pour l'entretien et la mise en place d'un géotextile

-Sortie scolaire du Lycée MATHIAS

Des prélèvements seront effectués par des élèves de seconde dans le cadre d'un projet de sciences participatives sur la plage vers les puits de captages ; le syndicat des eaux ainsi que le locataire du terrain ont donné leur accord

-Baux ruraux

La proposition de partage de terrains a été refusée par l'actuel locataire qui souhaite céder ses baux à sa fille

Bulletin municipal

Les élus sont invités à réfléchir aux prochaines rubriques qui alimenteront le bulletin ; chaque rédacteur étant responsable de son texte

-Bois rue de la Dombe

M Lacaille informe le conseil qu'une personne s'est portée candidate pour acheter le bois rue de la Dombe (4€/stère)

-Câble de téléphone

Un câble de téléphone s'est décroché rue de la Dombe ; les services seront avertis pour un dépannage sur site

Séance levée à 22h50

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Alain LEGROS